

ANTOINE LE BEL, **PERE DU PETROLE FRANCAIS**

Les mines de pétrole de Pechelbronn avaient commencé d'être exploitées en 1740, à partir d'une source bitumineuse, par Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière. Ce parisien d'origine, secrétaire interprète à l'ambassade de France à Soleure auprès des cantons suisses, avait d'abord obtenu en 1720 et pour vingt ans l'exclusivité de l'importation en France du ciment d'asphalte du Val-de-Travers (principauté de Neuchâtel). Puis, au moment de renouveler ce privilège, Philippe Orry de Vignery, le ministre des finances de l'époque, lui proposa de renoncer aux facilités de l'importation en lui permettant, s'il le voulait, d'exploiter tous les gisements bitumineux qu'il découvrirait en France.

M. de la Sablonnière accepta, dressa une liste de cinq gisements possibles, mais préféra démarrer au Pechelbronn (anct. Baechel-bronn, la source du ruisseau), car a priori le plus abondant et le plus commode à exploiter, puisque situé dans des terrains argileux et non rocailleux. Il créa une compagnie de 40 actions avec des robins parisiens (sans expérience industrielle et commerciale), deux petits banquiers genevois (les frères de la Rive), des officiers de l'intendance militaire et des fortifications et quelques notabilités alsaciennes (le négociant Kückh, le bailli Geiger et Koch, le directeur de la Régence de Bouxwiller).

Cette société compta jusqu'à cinq directeurs simultanés, dépensa des sommes inouïes, mais en pure perte. M. de la Sablonnière fit même des procès jusque devant le Conseil d'Etat contre ses associés pour tenter de leur reprendre les prérogatives dont ils l'avaient dépouillé. Il en mourut d'épuisement à Paris en 1759, un an avant l'expiration de son privilège.

De l'argent à placer

Sa veuve tente alors d'en obtenir seule le renouvellement. Mais sans succès. Elle habitait alors rue Beauregard à Paris (M^o Bonne-Nouvelle), chez la veuve d'un créancier de son défunt mari. « On » (?) lui fait ensuite rencontrer Antoine Le Bel, âgé d'une trentaine d'années et qui se disait avocat au Parlement de Paris et député des Etats des Quatre Vallées des Pyrénées auprès des conseils du roi. C'était le fils aîné du procureur du roi à St-Sernin-sur-Rance (Aveyron). Depuis octobre 1760, il habitait à l'angle de la rue Vivienne et de la rue des filles St-Thomas (M^o Bourse). Il avait de l'argent à placer provenant notamment de la succession du marquis de Saint-Sernin, Jean-Benoît Guillaume Auguste des Porcellets de Maillanne, ancien lieutenant général des armées du roi et ancien gouverneur de Belle-Île-en-Mer.

Egalement natif de St-Sernin-sur-Rance, ce marquis était décédé à Paris le 1er juin 1659, à 79 ans, à son domicile de la rue Verneuil, rive droite (derrière le Musée d'Orsay). Antoine Le Bel avait été son grouillot depuis 1754 et vivait chez lui, dans une pièce de l'entresol. Vieux célibataire, le défunt n'avait pas de descendance. Ses biens devaient donc être partagés entre ses frères et soeurs, eux aussi sans descendance, à l'exception d'une soeur déjà décédée. La famille désigna finalement comme héritier universel le vicomte du Jou, frère du défunt et après lui les descendants de ladite soeur.

Antoine Le Bel joua un rôle central dans ce règlement. Il était le « *tuteur subrogé des enfants à naître du vicomte du Jou et autres appelés aux substitutions* » et le fondé de pouvoir du vicomte du

Jou. Il fut aussi chargé de récupérer les pensions encore dues au défunt marquis et de les réinvestir en rentes nouvelles au profit des héritiers, avec le produit de la vente de l'ensemble de son mobilier (dont une vaisselle d'argent estimée à 30 000 livres et 105 tableaux de maîtres).

Une aubaine ! Le défunt marquis n'avait aucun parent à Paris, ses deux frères survivants habitant Rabastens (Tarn) et ses petits neveux le château de Belpuech près de Villefranche-de-Rouergue. Antoine Le Bel put donc gérer cette succession à sa guise. Après son association avec la veuve de la Sablonnière, il pourra ainsi placer 32 000 livres, puis 80 000 livres de cette succession dans sa mine du Pechelbronn. Au règlement de cette succession, il associa également ses comparses, dont :

1) *François Bastard*, que le marquis de Saint-Sernin avait « choisi » pour être son exécuteur testamentaire et qui le récompensera d'un petit diamant estimé à 3 000 livres. Ancien conseiller au Parlement de Toulouse, fils et petit-fils d'avocats à ce Parlement, François Bastard était monté à Paris pour briguer une charge de conseiller du roi en ses conseils et de maître de requêtes ordinaires en son hôtel. Sur le conseil insistant de ses amis, Antoine Le Bel était allé le trouver pour lui proposer ses services. Il lui avait ainsi procuré 15 000 livres des 100 000 nécessaires à l'achat de cet office de maître de requêtes, office qu'il avait effectivement obtenu le 30 novembre 1758. Antoine Le Bel, qui était son cadet de deux ou trois années, sera donc par la suite son secrétaire particulier et l'accompagnera dans sa carrière pendant plus de vingt ans ;

2) *Jean François Teynier*, avocat au Parlement de Paris, qui sera à partir du 19 août 1761 le fondé de pouvoir des vicomtes du Jou et de Lustrac, les deux frères du défunt marquis de St-Sernin. Depuis le 15 avril 1761 et jusqu'en mars 1766, Jean-François Teynier sera également le prête-nom d'Antoine Le Bel dans son association avec la veuve de la Sablonnière.

Au seul vu des titres

Antoine Le Bel s'associa à la veuve pour 25 ans par le contrat du 15 avril 1761. Il se laissa convaincre au seul vu de ses titres, sans prendre la peine d'aller voir de visu ce que valait réellement ses mines de bitume. Aux termes de ce contrat, ils solliciteraient ensemble le renouvellement du privilège. Antoine Le Bel avançait d'autre part à la veuve 80 000 livres, qui lui conféraient la moitié de ses propriétés, 80 000 livres que la veuve promettait d'employer à la mine à partir du 1er août suivant. La veuve gardait la direction de la mine, mais Antoine Le Bel s'occuperait du point de vente parisien.

Le renouvellement sera accordé trois mois et demi plus tard, le 1er septembre 1761, par un arrêt du conseil d'Etat du roi pris à Versailles, nouvelle preuve qu'Antoine avait le bras assez long. C'était un privilège de trente ans, et non plus de vingt. Il s'appliquait à la seule mine du Pechelbronn, et non plus à l'ensemble des gisements d'asphalte du royaume. Il en limitait le droit d'exploitation à un rayon d'une lieue, mais incluait le droit d'en débiter les produits dans tout le royaume, produits du Val-de-Travers compris.

Le procès des anciens associés de M. de la Sablonnière continuait cependant. En février 1762, un inventaire estima ainsi la valeur de la mine à moins de 5 000 livres, alors que la veuve avait avancé le chiffre de 160 000 livres (sans doute le total des sommes investies par son mari). Les cinq puisards qui y avaient été ouverts étaient alors tous abandonnés, inondés ou effondrés. L'arbitrage final fut ensuite prononcé par le conseil d'Etat privé du roi le 27 juin 1763. Il attribuait le restant des marchandises produites jusqu'au 30 novembre 1760, avec leurs registres, à Jacob de la Rive. Les bâtiments et les ustensiles, par contre, devaient revenir à la veuve.

C'est alors seulement, en octobre 1763, qu'Antoine Le Bel décide de se rendre sur place pour la

première fois. Sa déception fut immense. « *Je ne fus jamais plus étonné, dira-t-il, que de n'apercevoir à la mine que des ruines et de la misère.* » Il veut renoncer. Mais la veuve ainsi que le maître-mineur et le garde-magasin qu'elle avait gardés auprès d'elle sauront l'en dissuader. Il suffisait, disaient-ils, d'ouvrir un nouveau puisard pour le payer de ses frais.

Banco ! Antoine Le Bel promet de payer les dîmes non payées par ses prédécesseurs et rachète les meubles de la veuve pour quelque 4 000 livres. Il revient au Pechelbronn en octobre de l'année suivante et signe un supplément à son traité d'association avec la veuve, qui le prolonge de dix ans. Il approuve l'emploi qu'elle a fait des 80 000 livres afin d'éteindre définitivement les réclamations des anciens créanciers. Pour diriger la mine, il fait venir du Languedoc un certain Antoine Mazziès, mais qui ne restera que quelques mois. En août 1764, Antoine loue aussi au village voisin de Kutzenhausen un terrain communal contigu de 18 arpents pour y ouvrir des puisards et se querelle avec le receveur seigneurial Aulbert, qui en aurait fait tripler le prix. En octobre 1765, Antoine obtient également de l'intendant de la province de pouvoir débiter ses produits dans toute l'Alsace et de faire poursuivre leurs contrefacteurs. Ces produits consistaient alors en une graisse claire et une graisse épaisse pour la lubrification des chariots et des rouages de moulins ainsi qu'en une huile se recommandant pour « *les maladies épidémiques des bestiaux, les rhumatismes et les maladies des nerfs* ».

Mme Le Bel, régisseur du Pechelbron

Puis, en mars 1766, Antoine cesse enfin d'utiliser son prête-nom. Il parvient à racheter un autre terrain communal limitrophe de 6 arpents, qu'il défriche et plante d'arbres fruitiers. Il revient au Pechelbronn en octobre 1766 pour « *tâcher de diminuer les frais de régie* » et conclure un nouveau traité avec la veuve. Entre autres, il lui retire cette régie pour la confier à la jeune Madame Le Bel, née Anne Catherine de Saint-Roman, qu'Antoine Le Bel avait épousée, suivant les usages du Rouergue, à Paris, en février 1765, à l'occasion d'une cérémonie où François Bastard avait bien sûr servi de témoin.

Anne-Catherine était une cadette des Serre de Saint-Roman, possessionnés notamment en amont de St-Sernin-sur-Rance, à Belmont, Combret, Fréjeville, Peux et Prohencoux. Le rapprochement s'était a priori réalisé à la faveur du mariage en août 1759 (donc au tout début du règlement de la succession du marquis de St-Sernin) de François Bastard avec une parente de la marquise de Pompadour, mariage où Antoine Le Bel avait déjà servi de témoin. Un Serre de St-Roman s'était alors chargé, en effet, de transférer au jeune marié les généreuses dotations en argent que les Bastard père et mère, retenus à Toulouse, lui avaient réservées.

Le 6 septembre 1768, Antoine obtient ensuite du Conseil d'Etat du roi, pour le Pechelbronn, un nouveau privilège à son seul nom, et non plus à ceux de Teynier et de la veuve de la Sablonnière. Ce nouveau titre étend pour trente ans son périmètre de concession à un rayon de six lieues au lieu d'une. Antoine revient à sa mine en décembre 1768. Le 24, il signe avec la veuve une nouvelle convention, reconnaissant qu'il avait investi au total, depuis octobre 1763, la somme de 104 717 livres 10 sols 11 deniers. La veuve promet d'en rembourser la moitié, faute de quoi Antoine devenait seul propriétaire. La régie était d'autre part transférée à Jean-Baptiste, le frère cadet d'Antoine, qui auparavant s'était essayé à Paris aux métiers d'avocat en Parlement, de négociant et de gendarme du roi.

Jean-Baptiste restera à la mine jusqu'à son décès au Pechelbronn le 6 octobre 1784, à l'âge de 43 ans, assurant ainsi la continuité de l'exploitation malgré les absences et les graves déboires de carrière rencontrés ensuite par son frère. D'une domestique du Pechelbronn, Madeleine Schaer, Jean-Baptiste eut même une fille naturelle, qu'il reconnut et fit baptiser le 15 juin 1782 Antonia

Dorothee Le Bel. Cette Madeleine Schaer avait même servi de prête-nom pour le placement dans le Pechelbronn du reliquat de la succession Saint-Sernin.

Mais la régie de deux ans, de Mme Antoine Le Bel, avait été positive, pour la première fois, de 8 243 livres. L'affaire était désormais entre des mains sûres et l'expansion allait pouvoir se poursuivre. En janvier 1769, le bailli Geiger, ancien associé de M. de la Sablonnière, demande au seigneur territorial d'Antoine (le landgrave de Hesse-Darmstadt) l'abonnement de la dîme et le droit d'ouvrir au Pechelbronn une auberge, pour pouvoir servir du vin et des repas aux acheteurs de graisses en gros et au détail (dont des colporteurs), car la mine était située en-dehors de toute localité. Cet abonnement sera accordé en avril 1771, mais pas l'auberge.

La veuve quitte le Pechelbronn en septembre 1769 pour se retirer dans le village voisin de Kutzenhausen d'abord, puis à Strasbourg, dans le poêle (chambre chauffée) d'un chaudronnier (peut-être un ancien fournisseur du Pechelbronn). Définitivement brouillée, elle soutient qu'Antoine Le Bel ne lui a jamais versé les 80 000 livres. Lui, l'accuse d'avoir « *dévoré(s) a fortune* », d'avoir « *nui en tout à l'exploitation* », d'avoir fait ouvrir un puisard de 100 pieds de profondeur qui n'a rien donné...

Rachat des trois quarts de Schoenenbourg

Le garde magasin Saget, par contre, se félicite de son départ. Plein de reconnaissance, il dédie alors son « *Traité asphaltique* » à son nouveau maître. « *Vous êtes le restaurateur des mines d'asphalte, écrit-il, qui sans vous seraient restées dans l'oubli où elles étaient déjà plongées* ». Ce traité manuscrit est une source de première main. Il décrit, quoique dans un français parfois bancal (Saget était un autodidacte) tous les procédés employés pour l'extraction et la fabrication des produits asphaltiques du Pechelbronn comme du Val-de-Travers, démontrant ainsi la filiation entre les deux établissements.

Seul maître désormais du Pechelbronn, Antoine voit toujours plus loin. A partir de 1771, il cherche à racheter du village voisin de Lampertsloch la forêt communale contigüe du Niederwald, car les filons de sables bitumineux se prolongeaient dans ses profondeurs. Mais l'opposition villageoise l'en empêchera. En août 1772, cependant, des lettres patentes du roi - privilège rarissime - exemptent ses graisses et ses huiles de toute taxe dans tous les bureaux de la Ferme générale. En novembre 1774, Antoine rachète encore les trois quarts de la seigneurie de Schoenenbourg, petit village situé à une dizaine de km à l'est du Pechelbronn.

Le bien fonds incluait plus de 55 arpents de terres labourables et 48 arpents de jardins et prairies. Il sera estimé à son décès à 80 000 livres, contre 57 794 livres seulement pour les domaine, mine et usine du Pechelbronn proprement dit. A son tour, Schoenenbourg est progressivement repris en mains. Antoine en change tout le personnel : le sergent, le prévôt, le greffier de justice, le fermier, le procureur fiscal... Il entreprend également d'y installer un notaire royal.

En pleine ascension sociale, Antoine rachète également le 2 janvier 1776 (soit quatorze mois après Schoenenbourg) le « *fief de la Molière* », pour près de 1 500 livres. Il ne s'agissait en réalité que de deux masages de tailleurs de pierre (dans le grès jaune) des environs de St-Sernin-sur-Rance. Mais il pourra se dire seigneur, voire même baron de Schoenenbourg et de La Molière !

Mais d'où tenait-il sa fortune ? Après le décès du marquis de St-Sernin, il était devenu le secrétaire particulier de François Bastard. Celui-ci ambitionna alors de prendre la première présidence du Parlement de Toulouse, qui avait été proposée à son vieux père, mais que celui-ci avait refusée. A nouveau, Antoine avait su se rendre indispensable en fournissant les 42 000 livres qui manquaient

pour en acquérir le brevet de retenue. Il dit qu'il les tenait de la dot de sa femme, une Anglaise fortunée. En réalité, d'une femme de chambre de Mme de la Contrie.

François Bastard, qui avait en outre l'appui du Dauphin (le fils de Louis XV) prendra ainsi la présidence du Parlement de Toulouse en novembre 1762, au moment où celui-ci venait de juger l'affaire Calas et allait proscrire les Jésuites. Mais il échouera à lui faire enregistrer les nouveaux impôts royaux des édits bursaux. Il voulut alors dissoudre la cour et la rétablir avec des magistrats mieux choisis. En riposte, le Parlement le déclara d'interdit, le mettant donc en quarantaine. François Bastard fut ainsi acculé à la démission en octobre 1768. Antoine Le Bel l'avait accompagné à Toulouse, mais sans jouer de rôle marquant dans ces événements. Nous savons seulement qu'il lui fallut revenir à Paris, y chercher Mme Bastard. Mais à son arrivée dans la ville rose celle-ci fut conspuée à la sortie de la messe par des épouses de parlementaires contrariés par la présidence de son époux.

On proposa ensuite à François Bastard l'ambassade de Constantinople, voire même la charge de contrôleur général des finances, autrement dit de ministre des finances. En 1770, il acceptera finalement, à la demande du chancelier Maupeou, de mettre au pas le Parlement de Besançon, puis celui de Rennes. Antoine Le Bel ne l'accompagnera pas en Franche-Comté, devant s'occuper de ses affaires du Pechelbronn. Mais il le suivra à Rennes, où il est notamment chargé de gérer l'indemnisation des offices de parlementaires supprimés. Ce qui l'amènera à manipuler plus de 500 000 livres.

Récompenses

En récompense, François Bastard obtient fin 1771 que le père d'Antoine soit nommé, à 73 ans, capitoul (échevin) de la ville de Toulouse (il décédera deux ans après). En juillet 1772, Antoine obtient également des lettres patentes du roi l'autorisant lui et son père à adjoindre l'article « Le » à son patronyme, pour leur permettre de ne plus être confondus avec les nombreux autres Bel, robins comme eux, de St-Sernin-sur-Rance, ce qu'ils demandaient depuis 1755.

Puis à l'automne 1772, Antoine Le Bel et François Bastard étaient entrés dans la maison du comte d'Artois, donc du second et dernier frère de Louis XVI, le futur roi Charles X. Antoine y prit les fonctions de « *secrétaire premier commis des domaines et finances* » ; et François Bastard, celles de « *chancelier, garde des sceaux, chef du conseil et surintendant des maison, domaines et finances* ».

Parallèlement, Antoine s'occupait de bien d'autres affaires encore. Dans le notariat parisien, son nom est ainsi associé à nombre de prêts d'argent, de gestions déléguées de rentes, de biens et de successions et parfois de transports de créances. Sa cible de prédilection : les particuliers de province ne pouvant se rendre à Paris pour le règlement de leurs contentieux. En 1761, il place une rente de M. Bastard père ; en 1764, il gère des biens en Normandie ; de 1766 à 1775, il liquide la deuxième partie de la succession St-Sernin ; en 1768, il doit poursuivre deux banquiers toulousains faillis ; en 1776, il s'occupe de la succession Palaminy, liée à sa belle-famille...

Après les Etats des Quatre Vallées des Pyrénées (dans la Bigorre), dont il fut le député auprès des conseils du roi de jusqu'en mars 1766, il s'occupera également de faire aboutir à Paris certains dossiers de son évêché natal de Vabres (le Rouergue situé au sud du Tarn). L'évêque de Vabres Jean de la Croix de Castries sera ainsi témoin au mariage parisien de sa fille aînée Marie-Anne Charlotte, en juin 1777...

La maison du comte d'Artois, cependant, était une vraie pétaudière. Antoine s'aigrit de n'y avoir que 4 000 livres d'appointements par an, alors qu'il s'attendait au double puisqu'il y remplissait deux

fonctions. Il est, de plus, rétrogradé suite à la réorganisation de l'automne 1776, pendant que ses supérieurs ne se privaient d'aucune concussion. Pour se venger, Antoine fait le décompte des dettes (plus de 3,5 millions de livres en trois ans) et réduit les frais de bouche. Il en sait trop et on cherche à le perdre.

François Bastard et ses affidés l'accusent d'abord d'être l'auteur d'un libelle diffamatoire contre le bailli Geiger, qui avait mis toute l'Alsace en émoi. Mais sans preuve. Puis, ils l'accusent d'avoir arrangé les comptes des foi et hommages (alors que les ratures et surcharges qu'on pouvait y constater avaient été demandées par François Bastard lui-même). Le soir du 14 décembre 1778, ils obtiennent une lettre de cachet du roi, qui permettent la nuit même de le cueillir à son domicile rue Vivienne et de le jeter dans un cachot de la Bastille.

Antoine saura cependant se défendre comme un lion. Le 30 avril 1779, il obtient d'être jugé par la justice ordinaire, donc d'être transféré de la Bastille à la prison de la Conciergerie, sur l'Île de la Cité. Il anéantit les accusations de fausses écritures, mais ses ennemis l'accablent de nouveaux griefs, qu'il retourne pareillement. Désespéré, François Bastard se laisse mourir de chagrin dans la nuit du 16 au 17 janvier 1780 dans son hôtel de la rue neuve St-Eustache. D'aucuns prétendent qu'il s'est suicidé. Son fils et sa veuve relancent cependant le procès en fabriquant de nouvelles accusations.

Mais Antoine, qui éditera jusqu'à six mémoires en défense, se résout cette fois au grand déballage. Le procès durera finalement plus de quatre ans et demi. Pour éviter qu'il ne devienne celui de la monarchie et du comte d'Artois, il se termine par un non-lieu général. Antoine sera quand même condamné le 26 juillet 1783 à payer 3 312 livres de factures dues à des artisans et un joaillier fournisseurs de la comtesse d'Artois au château de St-Germain-en-Laye.

Le retour au Pechelbronn

Il ne retourne au Pechelbronn qu'en septembre 1784, après le décès de son frère. Il décide d'y rester et pour se renflouer vend des propriétés à St-Sernin ainsi que des terres agricoles de Schoenenbourg. Avec son frère, il aura ouvert cinq puisards au moins, dont un, en 1785, sur les conseils de Barthélémy Bléton, le plus fameux radiesthésiste de son temps, pour éviter de tomber sur des nappes d'eaux souterraines, qui auraient noyé les galeries. Ce puits reçut donc le nom de puits Bléton, qu'on crut devoir orthographier par la suite puits Pluton, en raison des supposées déformations du dialecte alsacien.

Pour sa mine et usine, Antoine édicta également le 1er octobre 1787 un règlement de travail des plus pointilleux. En bordure du Niederwald, il a fait reconstruire le bâtiment de lavage par cuisson des sables bitumineux, démolissant par conséquent celui que M. de la Sablonnière avait érigé le long du chemin de Merkwiller à Lampertsloch. Ce nouveau bâtiment comprendra cinq grandes chaudières et quarante petites, montées sur cinq fourneaux, car l'objectif d'Antoine était de doubler la production annuelle de graisses à 3 000 quintaux non métriques. Il voulut également ouvrir des bains.

Mais il décède à Wissembourg le 23 décembre 1788 et tiendra à se faire enterrer en l'église de Schoenenbourg. Sa pierre tombale, hélas, a péri le 24 juin 1940 dans l'incendie de l'église du à un bombardement allemand (mais pas celle de son co-seigneur pour le quart restant du village, avec lequel il avait été en procès !).

Jusqu'ici, dans l'historiographie alsacienne, Antoine Le Bel était supposé provenir de Toulouse ou de ses environs. En 1909, dans le cinquième *Jahresbericht* de l'*Altertumsverein* de Wissembourg, l'instituteur Wendling de Lampertsloch soutient ainsi que « *die Familie Le Bel stammt ursprünglich aus Toulouse* ». Edouard Sitzmann le confirme la même année dans son *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres d'Alsace* en écrivant : « *Le Bel, Antoine, industriel, d'une famille originaire de Toulouse, où elle avait acquis le privilège attaché aux fonctions de capitoul* ». Pour l'affirmer, il s'était fondé sur la notice « *Lebel* » des *Biographies alsaciennes* publiées par un certain A. Haller à Colmar en 1889-1890.

Paul de Chambrier abonde dans le même sens dans son *Historique de Pechelbronn* de 1919. Page 18, il écrit : « *la famille Le Bel habitait le midi de la France* ». Page 27, il précise : « *la famille Le Bel est originaire des environs de Toulouse, où elle obtint des titres de petite noblesse* ». Puis, sans craindre de se contredire doublement, il ajoute que le père d'Antoine Le Bel était « *écuyer procureur du roi à St-Sernin dans le Tarn* ». Un dépliant du Musée du pétrole de Merwiller-Pechelbronn des années 90 reproduit l'erreur scrupuleusement : à l'en croire, Antoine Le Bel était issu d'une « *famille noble* » et « *originaire des environs de Toulouse* ».

Plus prudent, René Schnaebele, ancien chef géologue de la SAEM Pechelbronn, définit Antoine Le Bel, dans sa *Monographie géologique du champ pétrolifère de Pechelbronn* de 1948, comme un « *avocat parisien, originaire du midi de la France* ». Mais Ernest Kahane, docteur ès sciences, professeur de chimie biologique à la faculté des sciences de Montpellier, par ailleurs militant du SNESup et du PCF, extrapole allègrement. Dans un article sur Boussingault, publié dans la revue *L'Outre-Forêt* en 1988, il soutient que les Le Bel se sont établis en Alsace, parce que « *chassés de Toulouse par l'Edit de Nantes* ».

Paul de Chambrier est responsable d'une seconde grossière erreur. Se fondant sur la présence dans les papiers laissés par Antoine Le Bel après son décès d'une copie des baux passés en 1745 par M. de la Sablonnière, il affirme pages 18 et 27 qu'il était dès 1741 son associé à la gérance de la mine et « *porteur d'actions primitives* » de sa compagnie. Ce qui n'a pas manqué non plus d'être repris largement par les uns et les autres.

L'ancien directeur de la SAEM Pechelbronn semble cependant conscient de la légèreté de ses affirmations. Page 18, il estime qu'« *il serait intéressant d'établir par quelle suite de circonstances la famille Le Bel vint se fixer à Pechelbronn* ». Nous sommes les premiers à exaucer son vœu.

Jean-Claude Streicher

(Ce texte résume une biographie inédite d'Antoine Le Bel en 12 chapitres, de près de 600 000 signes et sans redites).